

Contribution du Sicoval – Délibération du 28/9/15

(votants 57, pour : 56, contre : 1)

Le Sicoval souhaite que le SMTC porte un projet ambitieux de mobilité pour l'agglomération toulousaine capable de répondre aux exigences de la loi sur l'air. A ce titre, le Sicoval sera particulièrement vigilant aux objectifs affichés de diminution de la part modale de la voiture particulière ainsi que des émissions de gaz à effet de serre et des divers polluants.

Le Sicoval demande que le SMTC considère le PLB comme un projet engagé et non pas comme une alternative au projet de 3^{ème} ligne **en l'intégrant de façon explicite dans le Projet Mobilités valant révision du PDU.** L'avis favorable, à l'unanimité de ses membres, de la commission d'enquête à la déclaration d'utilité publique des travaux du PLB (7/9/15), **démontre définitivement l'intérêt de cette infrastructure et son rôle dans la politique des transports de l'agglomération.**

Le PLB constituera l'accès au réseau structurant pour les communes du territoire. Les liaisons en transports en commun Escalquens – Labège et Castanet – Labège – St Orens, inscrites au PDU approuvé, sont à maintenir dans la programmation du projet Mobilités et seront rabattues sur le PLB. Par ailleurs, la desserte des communes du Sud Sicoval figurant en ville intense au titre du SCOT pourra être réorganisée et liée au PLB. Il s'agirait notamment de créer une ligne express, qui pourrait être mutualisée avec une ligne interurbaine existante, entre le futur parking de covoiturage de Montgiscard et le réseau structurant à Ramonville, puis à Labège. D'un point de vue général, le Sicoval souhaite que ses communes puissent accéder au réseau structurant avec une correspondance maximum.

Contribution du Sicoval – Délibération du 28/9/15

(votants 57, pour : 56, contre : 1)

Le principe de multimodalité, évoqué dans le Projet Mobilités, est majeur pour proposer aux usagers un maillage efficace et des correspondances entre plusieurs modes de déplacements. Le territoire du Sicoval est concerné par la création d'une gare multimodale au terminus du PLB, actée par le Conseil Régional (CPER 2015) et dont la mise en service est prévue à l'horizon du PLB. Pour conforter ce dispositif, une amélioration de la desserte ferroviaire est attendue, conformément au PDU approuvé qui définit un objectif de desserte au quart d'heure.

A ce stade des études et au vu des éléments transmis notamment dans le cadre des comités de pilotage, le Sicoval ne peut se prononcer de façon définitive sur la pertinence des deux grands projets du réseau structurant : TAE et Ceinture Sud. En effet, ni éléments de planning consolidés, ni montages financiers, ni analyses socio-économiques montrant la rentabilité de ces projets n'ont été portés à sa connaissance. De manière à mieux appréhender l'intérêt de ces projets, le Sicoval souhaite être intégré aux diverses structures techniques et politiques de suivi. Le Sicoval relève que ce projet, majeur pour le SMTC, est uniquement métropolitain, à l'exclusion de la desserte potentielle de Labège. Par ailleurs, concernant le financement de TAE, le Sicoval propose que soient envisagés des montages permettant le financement de l'infrastructure par les collectivités concernées à travers l'augmentation de la densité à proximité, comme cela a été imaginé par le Sicoval dans le cadre du PLB. Le Sicoval s'interroge également sur le système qui sera retenu par le SMTC et notamment sur les interconnexions avec les lignes existantes exploitées en Métro Val.

Contribution du Sicoval – Délibération du 28/9/15

(votants 57, pour : 56, contre : 1)

Concernant le réseau Tisséo projeté, le Sicoval acte la création d'une ligne de type Linéo. Cette création nécessitera des travaux pour faciliter la circulation des bus principalement dans Castanet, le reste de l'itinéraire bénéficiant d'ores et déjà d'un site propre dédié. La réalisation des travaux sera confiée au Sicoval par le biais d'une convention de maîtrise d'ouvrage d'unique. Le Sicoval demande à ce qu'à terme, la ligne L6 desserve la commune de Pechabou située en zone intense du SCOT en lien avec le projet de développement du secteur (1500 à 2000 logements prévus). A cet effet, les acquisitions foncières nécessaires à la création d'un nouveau terminus pourraient être envisagées.

La méthode générale d'élaboration du Projet Mobilités reçoit l'approbation du Sicoval notamment en ce qui concerne l'identification des enjeux et des différents leviers : report modal, cohérence urbanisme / transports, optimisation des réseaux, en cohérence avec la mise à jour des données stratégiques de mobilité. Toutefois, il est à noter que l'objet principal de cette révision est d'intégrer à la planification transports, le projet de 3^{ème} ligne porté par Toulouse Métropole au détriment de projets antérieurs pourtant reconnus utiles à l'amélioration des déplacements dans l'aire urbaine.

Dans un souhait de participation active à l'élaboration du projet Mobilités du SMTC, le Sicoval sera partie prenante des différentes commissions thématiques et territoriales prévues et donnera son avis lors des différentes phases de concertation.

Contribution du Sicoval – Délibération du 28/9/15

(votants 57, pour : 56, contre : 1)

Le Sicoval souhaite que le SMTC porte un projet ambitieux de mobilité pour l'agglomération toulousaine capable de répondre aux exigences de la loi sur l'air. A ce titre, le Sicoval sera particulièrement vigilant aux objectifs affichés de diminution de la part modale de la voiture particulière ainsi que des émissions de gaz à effet de serre et des divers polluants.

Le Sicoval demande que le SMTC considère le PLB comme un projet engagé et non pas comme une alternative au projet de 3^{ème} ligne **en l'intégrant de façon explicite dans le Projet de Mobilités valant révision du PDU.** L'avis favorable, à l'unanimité de ses membres, de la commission d'enquête à la déclaration d'utilité publique des travaux du PLB (7/9/15), démontre définitivement l'intérêt de cette infrastructure et son rôle dans la politique des transports de l'agglomération.

Concernant le développement des modes actifs, le Sicoval poursuit la mise en application de son schéma directeur cyclable et assurera sa compatibilité avec un réseau cyclable d'agglomération qui pourrait être défini par le Projet Mobilités. La collaboration avec Toulouse Métropole est d'ores et déjà effective pour veiller aux continuités cyclables entre les deux collectivités. Le Sicoval souhaite également poursuivre **le développement des offres de covoiturage** en lien avec les différents partenaires dont Tisséo – SMTC.

Contribution du Sicoval – Délibération du 28/9/15

(votants 57, pour : 56, contre : 1)

Le Sicoval souhaite que le SMTC porte un projet ambitieux de mobilité pour l'agglomération toulousaine capable de répondre aux exigences de la loi sur l'air. A ce titre, le Sicoval sera particulièrement vigilant aux objectifs affichés de diminution de la part modale de la voiture particulière ainsi que des émissions de gaz à effet de serre et des divers polluants.

Le Sicoval demande que le SMTC considère le PLB comme un projet engagé et non pas comme une alternative au projet de 3^{ème} ligne **en l'intégrant de façon explicite dans le Projet de Mobilités valant révision du PDU.** L'avis favorable, à l'unanimité de ses membres, de la commission d'enquête à la déclaration d'utilité publique des travaux du PLB (7/9/15), démontre définitivement l'intérêt de cette infrastructure et son rôle dans la politique des transports de l'agglomération.

Ce projet, lié au projet urbain Innométo, **contribue à la mise en œuvre de l'objectif de cohérence urbanisme transport inscrit dans le SCoT opposable** ; il articule densification et mise en œuvre de l'infrastructure de transports. A ce titre, il a donné lieu à la signature en janvier 2014, **d'un contrat d'axe entre Tisséo, le Sicoval, Toulouse Métropole, les communes de Labège et Ramonville.**